

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Année d'étude : ..... / .....

N° Parcoursup (pour les étudiants inscrits via Parcoursup) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

### Formation de l'étudiant(e)

#### Inscrit en formation de

DIE4100A - Cadre technique production et valorisation des ressources marines (CT PVRM)

DIE4200A - Cadre technique génie de l'environnement marin (CT GEM)

BCH1500A - Bachelor océanographe-prospecteur (OP)

#### pour accéder en

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

Formation dispensée au Cnam-Intechmer, à Cherbourg-en-Cotentin.

### Données personnelles de l'étudiant(e)

NOM ..... Prénoms .....

Nom d'usage (marital) .....

Né(e) le |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_| Département ..... ou pays .....

Ville de naissance ..... Nationalité .....

Sexe :  F - Féminin  M - Masculin

#### Quelle est votre situation familiale pour l'année scolaire ?

Seul(e) sans enfant

Couple sans enfant

Seul(e) avec enfant(s)

Couple avec enfant(s)

#### Souffrez-vous d'un problème de santé et/ou d'un handicap nécessitant un aménagement spécifique pour suivre les examens et/ou les cours ?

Oui (Contactez le service scolarité par mail [scolarite-intechmer@cnam.fr](mailto:scolarite-intechmer@cnam.fr)  Non

avant la rentrée afin que votre demande soit prise en compte)

A joindre au dossier le justificatif d'aménagement.

#### Quel est votre situation militaire pour l'année scolaire ? (sont concernés les étudiant(e)s français(es))

Exempté(e)

Service accompli

Recensé(e)

Journée défense et citoyenneté (JDC) effectuée

Attente

### Adresse de l'étudiant(e)

#### Quelle est votre adresse parentale ?

N° : ..... Rue : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

(Toute correspondance administrative sera envoyée à cette adresse)

Numéro d'appel en cas d'urgence : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|





## Parcours de l'étudiant(e)

### Quel est le dernier établissement que vous ayez fréquenté ?

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lycée                                | <input type="checkbox"/> Privé supérieur        | <input type="checkbox"/> STS / BTS      |
| <input type="checkbox"/> Université française (y compris IUT) | <input type="checkbox"/> Formation paramédicale | <input type="checkbox"/> Cnam-Intechmer |
| <input type="checkbox"/> CPGE                                 | <input type="checkbox"/> Etablissement étranger |   |
| <input type="checkbox"/> Ecole d'ingénieurs                   | <input type="checkbox"/> Autres.....            |   |

Etablissement ..... Ville..... Département .....

Année de dernière inscription \_ \_ \_ \_

### Quelle était votre situation l'année dernière ?

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> A – Lycée              | <input type="checkbox"/> G – Enseignement par correspondance | <input type="checkbox"/> R – Etranger du supérieur                                   |
| <input type="checkbox"/> B – BTS                | <input type="checkbox"/> H – Université française            | <input type="checkbox"/> S – Cnam-Intechmer  |
| <input type="checkbox"/> C – IUT                | <input type="checkbox"/> J – Ecole de management             | <input type="checkbox"/> T – Non scolarisé (jamais inscrit dans l'ens. sup.)         |
| <input type="checkbox"/> D – CPGE               | <input type="checkbox"/> K- ENS ou Grands établissement      | <input type="checkbox"/> U – Non Scolarisé (ayant déjà été inscrit dans l'ens. sup.) |
| <input type="checkbox"/> E – Ecole d'ingénieurs | <input type="checkbox"/> Q – Etranger du secondaire          | <input type="checkbox"/> M – ESPE  |

### Quel est le dernier diplôme que vous ayez obtenu ?

*Reportez l'intitulé exact en toutes lettres*

Année d'obtention \_ \_ \_ \_ / \_ \_ \_ \_

Etablissement ..... Ville..... Département .....

### Etes-vous titulaire d'un Brevet Fédéral de Plongée ?

- Oui  Non

Si oui, indiquez le niveau .....

### Etes-vous titulaire d'un permis côtier ou hauturier ou d'un ancien permis mer A ou B ?

- Oui  Non

Si oui, précisez .....

## La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : une démarche obligatoire

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué dans son article **L841-5**, une Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de **95 euros**. Cette contribution est destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à votre intention.

Collectée par les CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires), **cette contribution est indispensable à votre inscription au Cnam-Intechmer.**

**Sans preuve d'acquiescement de la CVEC vous ne serez pas autorisé à vous inscrire au Cnam-Intechmer. Dès que vous vous serez acquitté de la CVEC, vous obtiendrez une attestation à faire parvenir à la scolarité du Cnam-Intechmer en même temps que votre dossier d'inscription.**

Vous pourrez-vous acquitter de la CVEC en vous rendant sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette démarche concerne tous les étudiants et futurs étudiants.

### ETES VOUS EXONÉRÉ ?

Seuls sont exonérés les boursiers ou les bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre d'aides spécifiques annuelles.

Les étudiants exonérés ne paieront pas la CVEC **mais devront se rendre sur le site [cvec.etudiant.gouv.fr](https://cvec.etudiant.gouv.fr/) afin d'obtenir une attestation d'acquiescement indispensable à leur inscription administrative.**

Si vous n'êtes pas encore boursier, car l'examen de votre demande de bourse est en cours, le système ne vous reconnaîtra pas encore comme boursier, et vous demandera de payer la CVEC. Vous pourrez ultérieurement demander le remboursement auprès du CROUS, une fois votre notification définitive de bourse obtenue.

### ÊTES-VOUS DANS UNE DE CES SITUATIONS ?

- **Vous êtes inscrit en formation continue (contrat de professionnalisation).** Votre formation est prise en compte par un employeur ou par un organisme collecteur ? Vous n'êtes pas concerné par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.
- **Vous êtes étudiant en échange international en France ?** Vous n'êtes pas concerné par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

## Autorisation droit à l'image

Entre

**Cnam-Intechmer** domicilié

Boulevard de Collignon – Tourlaville – 50110 Cherbourg-En-Cotentin  
représentée par le directeur, M. Pascal Bailly Du Bois

et

**Nom** .....

**Prénom** .....

étudiant(e) au Cnam-Intechmer, inscrit(e) en

DIE4100A - Cadre technique production et valorisation des ressources marines

DIE4200A - Cadre technique génie de l'environnement marin

BCH1500A - Bachelor océanographe-prospecteur

1. L'étudiant(e)

Autorise

N'autorise pas

Le Cnam-Intechmer à fixer et à reproduire l'image de l'étudiante(e) pour trombinoscopes à l'usage du Cnam-Intechmer ainsi qu'à conserver la photo d'identité pour archivage.

2. L'étudiant(e)

Autorise

N'autorise pas

Le Cnam-Intechmer à reproduire, à diffuser, publier ou utiliser les photographies et/ou vidéos prises lors de ses présences sur le site du Cnam-Intechmer ou lors d'activités liées à son cursus au sein du Cnam-Intechmer.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit pour tout support de communication non commerciale (papier, télédiffusée, internet et réseaux sociaux) à usage d'information sur les formations, la recherche, la vie étudiante. La cession est sans limite de temps. Par la présente, l'étudiant(e) reconnaît être informé(e) du droit dont il dispose de rectifier ou retirer l'autorisation accordée. Elle est valable pendant toute la période durant laquelle l'étudiant(e) est inscrit(e) au Cnam-Intechmer.

Fait à .....le .....

Signature de l'étudiant(e),  
et/ou son (sa) représentant(e) légal(e)  
le cas échéant (étudiant(e) mineur(e))

## Liste des pièces justificatives obligatoires

Ci-dessous la liste des pièces à fournir lors de votre première inscription.

<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Le dossier d'inscription complété, daté et signé</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>La photocopie du relevé des notes du baccalauréat (ou titre équivalent). Fournir la traduction en français pour les bacs étrangers</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une <b>photocopie de la carte d'identité</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Deux photos d'identité récentes</b> (format 35x35)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une <b>photocopie de l'attestation de votre carte vitale</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une <b>photocopie de l'attestation de responsabilité civile</b> pour l'année scolaire</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Une photocopie du certificat de participation à la journée de défense et de citoyenneté (JDC). Si vous n'avez pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Une photocopie de l'attribution de bourse d'enseignement supérieur CROUS conditionnelle ou définitive (concerne les étudiants boursiers)</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>L'autorisation au droit à l'image complétée, datée et signée</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une photocopie de <b>l'attestation de paiement CVEC</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Paiement des droits de scolarité : <b>chèque bancaire ou postal à l'ordre de la régie des EPN ou paiement en ligne</b></li></ul>

**Votre dossier complet doit être envoyé à l'adresse suivante, avant le 15/07/2022 :**

**Cnam-Intechmer  
Service scolarité  
Boulevard de Collignon – Tournaville  
50110 Cherbourg-en-Cotentin**

### Important

Tout dossier incomplet ne sera pas validé et l'étudiant(e) devra fournir les pièces manquantes avant la date limite d'inscription sous peine d'être considéré(e) comme démissionnaire.  
Tout étudiant(e) absent(e) sans justification le jour de la rentrée sera considéré(e) d'office comme démissionnaire sauf cas particulier sur justificatif. Tout dossier d'inscription transmis par mail ne sera pas accepté.

## Informations pratiques

### La rentrée à Intechmer

La rentrée est prévue **le mercredi 14 septembre 2022**, à 10h, en amphithéâtre.

La carte étudiante et le certificat de scolarité seront délivrés la semaine de la rentrée après paiement des droits : bien vérifier l'exactitude des renseignements afin de signaler toute anomalie.

#### Fournitures à prévoir :

- Un pantalon et une veste de ciré
- Une blouse blanche en coton
- Une calculatrice non programmable (type collègue)

### Se restaurer

Suite à la fermeture du centre de restauration « La ligue de l'enseignement de Normandie », le Cnam-Intechmer cherche une solution pour que les étudiants puissent bénéficier de repas au tarif étudiant « Crous ».

Il est possible de réchauffer des plats à la cafétéria des étudiants du Cnam-Intechmer.

Des informations complémentaires seront données la semaine de la rentrée.

### Se loger

Plusieurs possibilités pour se loger à proximité du Cnam-Intechmer :

#### **Plusieurs possibilités pour se loger à proximité d'Intechmer ou du centre-ville de Cherbourg-En-Cotentin :**

- **Des logements de type HLM** : Presqu'île Habitat (<https://presquile-habitat.fr/devenir-locataire/en-tant-quetudiant/>) SA HLM du Cotentin (Résidence René Lebas <https://www.hlm-du-cotentin.com/residence-etudiante>), Les Cités Cherbourgeoises. Les démarches de demande de logement social sont centralisées sur Demande de logement 50 (<https://www.demandelogement50.fr>).
- **Au foyer des jeunes Travailleurs de Cherbourg** : l'Espace Temps (<https://www.fjt-espacetemps.fr/>)
- **Des adresses de particuliers.** (Cf. Annex3)

#### **Envie d'une colocation ?**

Si vous souhaitez faire une colocation avec un.e étudiant.e d'Intechmer, merci de transmettre votre contact à la scolarité afin de vous mettre en relation avec les étudiant.es intéressé.es.

### Se déplacer

Pour les déplacements, se renseigner auprès de Cap Cotentin, réseau de transports en commun de Cherbourg-en-Cotentin (bus, vélo, train...). Pour accéder en bus à Collignon, il faut prendre la ligne 7 (fréquence de passage toutes les heures).

Le vélo ou le co-voiturage est également une solution pour se déplacer à Cherbourg-En-Cotentin ou se rendre à Intechmer.

## Annexe 1 - Modalités de paiement des droits d'inscription

- **Chèque bancaire ou postal à l'ordre de « La régie des EPN ».**  
A remettre avec le dossier d'inscription. L'encaissement est prévu à partir de fin septembre ou début octobre.
- **Par paiement en ligne. Si vous avez coché l'option paiement en ligne en page 2, vous recevrez un mail de la scolarité lorsque celui-ci sera possible, à partir de début septembre. Le règlement devra impérativement être effectif au plus tard le 11/09/2022.**

Les étapes à suivre pour réaliser un paiement en ligne (paiement en 3 fois possible).

### 1. Accès à vos identifiants

Votre identifiant et votre mot de passe seront transmis sur votre adresse mail personnelle étudiante renseignée dans le dossier. La réception des codes d'accès s'effectue à partir de début septembre.

### 2. Connexion à votre espace personnel

Pour réaliser un paiement en ligne, vous devez vous connecter à votre espace personnel Cnam. Il faut se connecter sur le site suivant :

Portail élève Cnam : <https://portaleleve.cnam.fr/sites/st/Pages/st-cn.x.aspx>

https://portaleleve.cnam.fr/sites/st/Pages/st-cn.x.aspx

Intr@cnam - Accueil Virtualia.cnam.fr

le cnam  
portail des élèves

Conservatoire national des arts et métiers

« Il faut éclairer l'ignorance qui ne connaît pas et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître. »  
ABBÉ HENRI GRÉGOIRE

**Connexion à votre espace personnel**

Identifiant \*

Mot de passe \*

**Me connecter**

J'ai perdu mon [mot de passe](#) ou [mon identifiant](#).  
Je désire [changer mon mot de passe](#).

\* Ces champs sont obligatoires

**i** Si vous ne possédez pas encore de compte élève, veuillez contacter le [Service de la scolarité](#) du Cnam.

### 3. Espace mes études en cours

Vous avez réussi à vous connecter, vous devez vous diriger vers les rubriques suivantes :

1. « Mes études en cours »
2. « Mes dossiers d'inscription »

A partir de la rubrique « Mes dossiers d'inscription, vous pouvez commencer effectuer le paiement en ligne (paiement sécurisé).

le cnam  
portail des élèves

Conservatoire national des arts et métiers

« Il faut éclairer l'ignorance qui ne connaît pas et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître. »  
ABBÉ HENRI GRÉGOIRE

Intr@cnam - Accueil Virtualia.cnam.fr

**ACCUEIL**

Bienvenue sur votre espace personnel en ligne du Cnam

BUCHET Victor  
N° 100199158

Précédente connexion le 06/05/2019 à 09:52

**MON DOSSIER ADMINISTRATIF**

- Mon identité
- Mes coordonnées
- Ma situation prof.
- Mes infos complémentaires

**MES ÉTUDES EN COURS**

- Mes dossiers d'inscription
- Mon planning
- Mes examens
- Mes docs téléchargeables

**MON PARCOURS**

- Mes diplômes au Cnam
- Mes diplômes hors Cnam
- Mes UE
- Mes docs téléchargeables

**Accueil**

Mon dernier dossier Statut **Confirmé**

**Dossier A BCH Océanographe - prospecteur**

Entité INTECHMER  
Type Bachelor  
Période Année universitaire

**Mes alertes**

Vous n'avez aucune alerte pour l'instant.

**Mes prochains événements**

Vous n'avez aucun événement prévu dans les 5 prochaines semaines

**MES OUTILS**

- Contacter un enseignant
- Les documents du Cnam
- Changer mon mot de passe
- Assistance en ligne

**MES AUTRES SITES**

- Portail d'inscription en ligne
- Tous les emplois du temps
- Plateformes de formation

**MES ALERTES**

Vous n'avez aucune alerte pour l'instant.

**DECONNEXION**

Site optimisé à partir des versions suivantes: Firefox(27), Internet Explorer(11), Chrome (38)  
En conformité avec la loi dite RGPD vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles. Pour plus d'information merci de consulter le site [info-rapd.cnam.fr](http://info-rapd.cnam.fr)

**Le règlement devra impérativement être effectif au plus tard le 11/09/2022.**

En cas de problème, contactez la scolarité au 02 33 88 73 40

## Annexe 2 – Professions et catégories socioprofessionnelles

<p><b>10 Agriculteur Exploitant</b>                  Cultivateur - Viticulteur - Horticulteur - Maraîcher - Fermier - Métayer - Entrepreneur de Travaux Agricoles (Moins de 10 salariés)</p>	<p><b>52 Employé civil et Agent de service de la fonction publique</b>                  Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, Commis, Agent de service, Préposé, Dactylo, Standardiste</p>
<p><b>21 Artisan</b>                  Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Artisan Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant (moins de 10 salariés)</p>	<p><b>53 Policier, Militaire</b>                  Gendarme, Pompier, Agent de police, Agent de sécurité</p>
<p><b>22 Commerçant et assimilé</b>                  Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés : Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent Immobilier</p>	<p><b>54 Employé administratif d'entreprise</b>                  Secrétaire, Dactylo, Guichetier, Standardiste, Hôtesse d'accueil ou d'accompagnement, Employé</p>
<p><b>23 Chef d'entreprise de 10 salariés et plus</b></p>	<p><b>55 Employé de Commerce</b>                  Vendeur, Caissière, Pompiste</p>
<p><b>31 Professions Libérales</b>                  Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, Pharmacien</p>	<p><b>56 Personnels - Services directs aux particuliers</b>                  Nourrice, Concierge, Coiffeur salarié</p>
<p><b>33 Cadre de la fonction publique</b>                  Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché</p>	<p><b>61 Ouvrier Qualifié</b>                  Mécanicien, Ajusteur, Conducteur de machine ou d'engin, O.H.Q., O.Q., Chef d'équipe, Jardinier, Menuisier, Charpentier, Ouvrier d'art, Verrier, Couturière, Chauffeur routier, Chauffeur de Taxi (Salarié), Magasinier</p>
<p><b>34 Professeur, Professions scientifiques</b>                  Proviseur, Principal, Professeur Agrégé ou Certifié, Conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier</p>	<p><b>66 Ouvrier non Qualifié</b>                  Manœuvre, Manutentionnaire, Bagagiste, Déménageur</p>
<p><b>35 Profession de l'information, des arts et des spectacles</b>                  Journaliste, Ecrivain, Bibliothécaire, Danseur, Comédien ...</p>	<p><b>69 Ouvrier agricole</b>                  Marin Pêcheur, Bûcheron, Berger</p>
<p><b>37 Cadre administratif, Commercial d'entreprise</b>                  Directeur d'agence bancaire</p>	<p><b>71 Retraité : Agriculteur Exploitant</b></p>
<p><b>38 Ingénieur, Cadre technique d'entreprise</b></p>	<p><b>72 Retraité : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise</b></p>
<p><b>42 Professeur des Écoles, Instituteur et Assimilé</b>                  Instituteur, Directeur d'école, P.E.G.C, Maître Auxiliaire, Conseiller d'éducation, Documentaliste</p>	<p><b>73 Retraité : Cadre, Professions intermédiaires</b></p>
<p><b>43 Professions intermédiaires santé et du travail social</b>                  Puéricultrice, Infirmier, Assistante Sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur Spécialisé, Sage-femme</p>	<p><b>76 Retraité : Employé, Ouvrier</b></p>
<p><b>44 Clergé, Religieux</b></p>	<p><b>81 Chômeur n'ayant jamais travaillé</b>                  pour les chômeurs qui ont <u>déjà travaillé</u>, indiquer la <u>dernière profession</u> et non '81'</p>
<p><b>45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique</b>                  Contrôleur des Impôts, Secrétaire Administrative, Inspecteur de Police, Adjudant</p>	<p><b>82 Néant ou personne sans activité professionnelle et qui n'a jamais travaillé</b>                  pour les personnes sans activité professionnelle qui ont <u>déjà travaillé</u>, indiquer la <u>dernière profession</u> et non '82'</p>
<p><b>46 Professions intermédiaires santé et du travail social</b>                  Puéricultrice, Infirmier, Assistante Sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur Spécialisé, Sage-femme</p>	<p><b>99 Non renseignée (Inconnue ou sans objet)</b></p>
<p><b>47 Technicien</b>                  Dessinateur industriel, Analyste, Programmeur, Géomètre, Technicien, Chimiste, Contrôleur Laitier ...</p>	
<p><b>48 Contremaître, Agent de maîtrise</b>                  Conducteur de travaux, Chef de dépôt, Chef d'atelier, Chef de cuisine</p>	

# LOGEMENTS 2022

Locations F1 - F2						
VILLE	ADRESSE	LOYER	CONTACT	TEL/MAIL	REMARQUES	DISPONIBILITE
CHERBOURG	Quartier Hôpital Pasteur	465 € charges comprises (eau froide/chaude, chauffage)	Mme Isabelle Gwannel	06 67 37 00 35 isabelle.gwannel@gmail.com	F2 meublé et calme	Disponible
CHERBOURG	Quartier Hôpital Pasteur	350 € hors EDF (F1) / 385 € hors EDF (F2)	Mme Houtteville	06 19 55 41 10 maude.mine@gmail.com	1 F1 meublé + 1 F2 meublé	Disponible
CHERBOURG	Centre ville - rue Cachin	320 €	M. Molto	06 61 14 44 80 christopher.molto@gmail.com	Non meublé, cuisine équipée	Disponible
CHERBOURG	Centre ville - rue Cachin	320 €	M. Molto	06 61 14 44 80 christopher.molto@gmail.com	Non meublé, cuisine équipée	Disponible
CHERBOURG	Quartier de la Gare possibilité d'être deux maison rénové)	370 € + 25 euros de charge	M. Michel Lefrançois	lefrancoismichel1535@orange.fr	une armoire / meuble télé / cuisine équipée	Disponible en septembre à confirmer.
TOURLAVILLE	Appartement Anthalie Esthétique 118 place des résistants		Mme Nathalie Onfroy	02 33 22 29 81 - 06 85 40 79 11		Indisponible
TOURLAVILLE	Rue Waldeck Rousseau - A 2km d'Intechmer (piste cyclable)	310bv€ + 50 € de charges (chauffage gaz collectif compris)	M. Leblond	02 33 43 75 47 fami.leblond@free.fr	2 pièces / cuisine / chambre / parking	Disponible
TOURLAVILLE	Appartement meublé situé dans un ancien corps de ferme rénové	400€ + 100 € de charges	Mme Karine FOULATIER	06 27 17 27 79	50m2 / RDC : séjour, salon, cuisine équipée + TV. 1er étage : chambre, palier bureau + grenier / Terrasse	Indisponible
Locations studios						
VILLE	ADRESSE	LOYER	CONTACT	TEL/MAIL	REMARQUES	DISPONIBILITE
CHERBOURG	Quartier Hôpital Pasteur	330 € hors EDF	Mme Houtteville	06 19 55 41 10 maude.mine@gmail.com	2 studios meublés dans le même immeuble	Disponible
CHERBOURG	Quartier Hôpital Pasteur	Environ 370 € (cela des studios demandés)	Mme Cottebrune	02 33 04 58 09	2-3 studios	Disponible
TOURLAVILLE	193 rue Gambetta	325,78 € CC	M. Bellee	02 33 46 72 03/06 76 50 08 jp.bellee@orange.fr	2 studios non meublés à proximité des commerces	Disponible
CHERBOURG	Rue Thomas Henry	380 € + électricité	Mme Dorey Régine	02 33 53 24 65 - regine.dorey@free.fr	1 studio cuisine séparée	Indisponible (à confirmer)
CHERBOURG	Rue Thomas Henry	380 € + électricité	Mme Dorey Régine	02 33 53 24 65 - regine.dorey@free.fr	1 T1	Indisponible (à confirmer)
CHERBOURG	Quartier Cité de la mer	300€ + 25€ de charge	Mme Stéphanie Jaubert	06.07.77.29.53 / stephjaubert@hotmail.com	23 m2 / studio neuf au rdc d'une petite copropriété / Cuisine équipée	Indisponible
BRETTEVILLE	Studio petit : 350 € / Studio grand : 430 €		Mme Marie Pierre Gouju / Ceneric Goujou	07.72.33.45.08 // 06.51.92.39.44	2 studios	?
TOURLAVILLE	Studio bis - Apt 18 - résidence les libellules bat B - 19 21 rue de la république	360€ (293€ de loyer et 67€ de charges)	Mme Cyndi HINDRE	06 24 64 26 90 / cindyetclementhindre@free.fr	Cuisine séparée de la salle. Non meublé. 26 m2 avec balcon, cave et place de parking privé	Indisponible
Locations chambres						
VILLE	ADRESSE	LOYER	CONTACT	TEL/MAIL	REMARQUES	DISPONIBILITE
TOURLAVILLE	rue Gambetta (secteur calme, proche de toutes commodités)	330 € charges comprises	M. Jean-Luc Hainneville	06 35 51 58 48 jeanluc.hainneville@9online.fr	1 chambres 12m2 avec sdb, WC et cuisine indépendants - wifi	Disponible
TOURLAVILLE		250 €	Mme Burnel	06 07 34 76 44 michele.burnel@hotmail.fr	2 chambres	Disponible

<b>TOURLAVILLE</b>	rue Gambetta (secteur calme, proche de toutes commodités)	400€ charges comprises (eau, gaz, électricité)	M. Jérôme Decq	06 81 36 86 72 jerome.decq5950@gmail.com	Studio meublé avec mezzanine	Disponible
<b>Locations maisons</b>						
<b>BECQUET</b>	Idéal pour colocation étudiante	530€ / mois	Elisabeth Menut	06 63 42 01 08 babethmenut@gmail.com	Maison meublée (2 chambres, 1 salle, une cuisine, salle d'eau)	Disponible pour 2 étudiantes de préférence
<b>BRETTEVILLE</b>	4km d'Intechmer - Deux étudiants en colocation	759 € / mois	M. Daniel Carré	06 15 56 55 68		Indisponible

SUR LE SITE ET L'APPLICATION

 **Cap Cotentin** 



Organisez  
vos déplacements

 **en 1 clic** 

**AGENCE  
DE MOBILITÉ**

40 boulevard Schuman  
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h  
Le samedi de 9h à 12h15

 **N°Azur 0 806 079 530**  
PRIX D'UN APPEL LOCAL



UN SERVICE  
PROPOSÉ PAR  **leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ne pas jeter sur la voie publique



LIGNE  
**Collignon  
> Schuman-  
Delaville**

Collignon

Schuman-  
Delaville



Zone EMR



Tous les jours  
de 6h à 21h

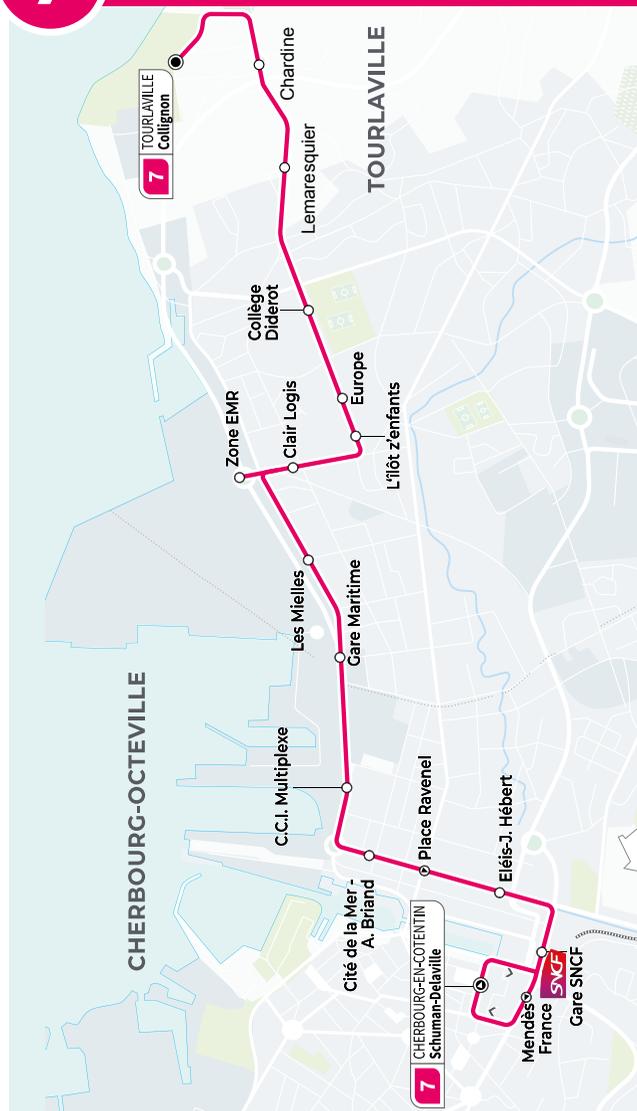


Fréquence  
toutes les heures



Horaires valables  
du **30 août 2021**  
au **26 juin 2022**





## VOYAGER SUR LE RÉSEAU CAP COTENTIN

Pour voyager sur le réseau de transport Cap Cotentin, vous devez être muni d'un titre de transport valide. Deux types de supports sont proposés :

- > **Le ticket rechargeable, idéal pour voyager occasionnellement** : vous pourrez charger des tickets 1 voyage ou des tickets 24h.
- > **Le Pass Mobilités, plus adapté pour voyager régulièrement** (Pass nominatif et gratuit) : vous pourrez y charger l'ensemble des titres de transport disponibles sur le réseau Cap Cotentin.



Quel que soit le support ou le titre de transport, la validation est obligatoire à chaque montée dans un véhicule du réseau Cap Cotentin, y compris en correspondance.

Les titres de transport donnent accès à tous les services du réseau : bus, cars, transport à la demande.



# OBTENIR UN PASS MOBILITÉS

**Compléter le formulaire de demande d'abonnement** disponible à [l'Agence de Mobilité](#) ou sur le site internet [capcotentin.fr](#) (rubrique titres et tarifs).

## Joindre impérativement les justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité ou livret de famille (copie si envoi postal)
- Une photo d'identité récente (possibilité photo webcam à l'agence)
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (copie si envoi par courrier)



### Pour le chargement de votre titre

En fonction de votre quotient familial CAF, vous pouvez bénéficier de réductions sur les abonnements. Vous devez alors présenter (ou copie si envoi postal) une attestation de paiement CAF de moins de 3 mois, éditée par la CAF (disponible sur leur site [caf.fr](#)).

**Suivant le mode de règlement de votre abonnement, vous devez joindre :**

- **Pour un paiement comptant :** le montant total de l'abonnement (par chèque à l'ordre de Transdev Cotentin si envoi postal)
- **Pour un prélèvement automatique :**
  - Le formulaire de demande de prélèvement automatique dûment complété et signé (disponible à l'Agence de Mobilité ou sur le site [capcotentin.fr](#))
  - Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
  - Le règlement du 1<sup>er</sup> mois (par chèque à l'ordre de Transdev Cotentin si envoi postal). Pour les abonnements annuels, il s'agit du tarif de l'abonnement mensuel de la même catégorie. Exemple : si vous choisissez l'abonnement annuel -26 ans avec réduction de 66 %, le règlement du 1<sup>er</sup> mois s'élève à 5 €.



### Dossier à déposer à l'Agence de Mobilité :

40 Boulevard Schuman  
50100 CHERBOURG-  
EN-COTENTIN

*(remise de la carte  
immédiatement)*



### ou à envoyer par courrier à Transdev Cotentin :

491 rue de  
la Chasse aux Loups  
50110 CHERBOURG-  
EN-COTENTIN

*(prévoir un délai maximal  
d'une semaine, sous réserve  
que le dossier soit complet).*

# TITRES ET TARIFS

La gamme tarifaire du réseau Cap Cotentin repose sur le principe de la dégressivité tarifaire en fonction du critère âge (+ ou - de 26 ans) et du quotient familial.

Votre quotient familial figure sur les attestations de paiement éditées par votre CAF.

> Rendez-vous sur le site [caff.fr](http://caff.fr), rubrique « Mon Compte », ou sur les bornes en libre-service dans les accueils de votre CAF.

SEUIL QF	TARIF APPLICABLE
QF > 650 €	Plein tarif
650 € > QF > 550 €	- 33 %
550 € > QF > 450 €	- 66 %
QF < 450 €	Gratuité

	TARIFS AU 30/08/2021	POINTS DE VENTE
<b>TICKETS</b>		
<b>TICKET 1 VOYAGE</b>	1 €	
	1,30 € à bord des véhicules (1,50€ dès janvier 2022)	
<b>TICKET 24H</b>	4 €	
<b>TICKET 1 VOYAGE X10</b>	10 €	

TARIFS  
AU 30/08/2021

POINTS  
DE VENTE

## ABONNEMENTS COMMERCIAUX

<b>- DE 26 ANS</b>	<b>Mensuels</b>	Plein tarif	15 €	
		- 33 %	10 €	
		- 66 %	5 €	
		Gratuit	0 €	
	<b>Annuels</b>	Plein tarif	165 €	
		- 33 %	110 €	
		- 66 %	55 €	
		Gratuit	0 €	
<b>26 ANS ET +</b>	<b>Mensuels</b>	Plein tarif	30 €	
		- 33 %	20 €	
		- 66 %	10 €	
		Gratuit	0 €	
	<b>Annuels</b>	Plein tarif	330 €	
		- 33 %	220 €	
		- 66 %	110 €	
		Gratuit	0 €	

À bord des véhicules

Agence de Mobilité

Distributeur automatique de titres  
Retrouvez les informations sur [capcotentin.fr](http://capcotentin.fr)

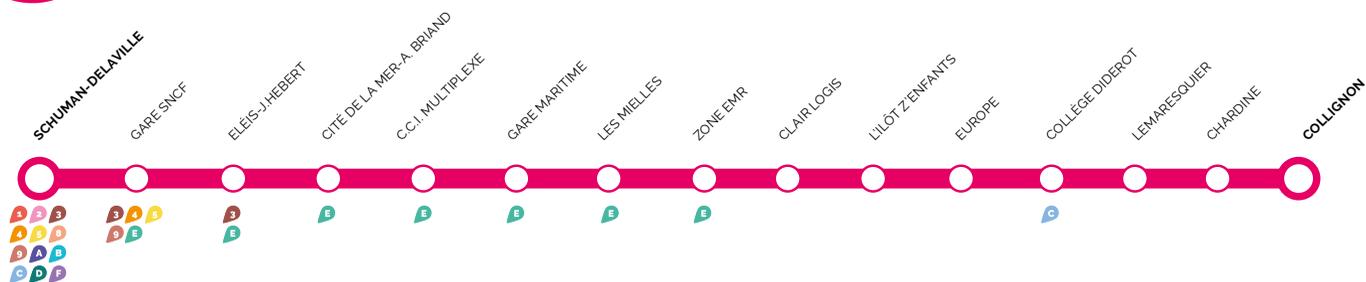
E-boutique du site [capcotentin.fr](http://capcotentin.fr)

Application TixiPass

Dépositaire  
Retrouvez la liste complète de nos partenaires sur [capcotentin.fr](http://capcotentin.fr)

7

DIRECTION &gt; COLLIGNON

PÉRIODE | **TOUTE L'ANNÉE**

Du lundi au samedi

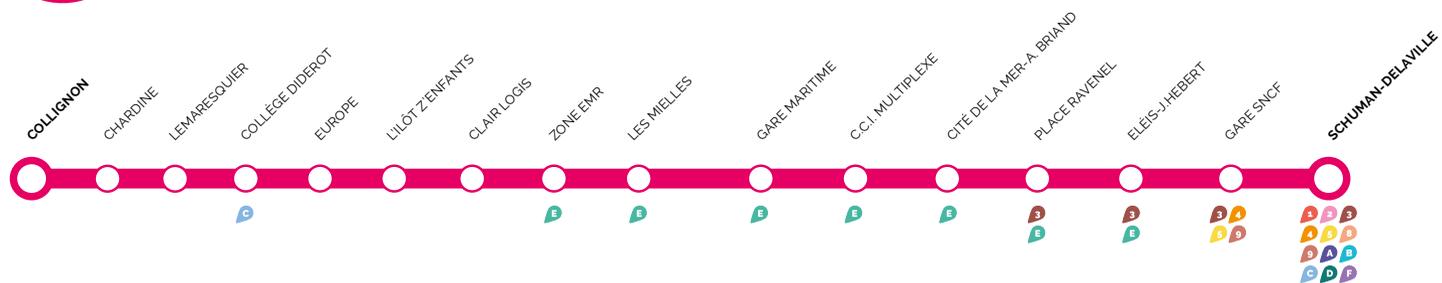
<b>SCHUMAN-DELAVILLE</b>	<b>4:33</b>	<b>5:33</b>	<b>6:33</b>	<b>7:33</b>	<b>8:33</b>	<b>9:33</b>	<b>10:33</b>	<b>11:33</b>	<b>12:33</b>	<b>13:33</b>	<b>14:33</b>	<b>15:33</b>	<b>16:33</b>	<b>17:33</b>	<b>18:33</b>	<b>19:33</b>	<b>20:33</b>
GARE SNCF	4:37	5:37	6:37	7:37	8:37	9:37	10:37	11:37	12:37	13:37	14:37	15:37	16:37	17:37	18:37	19:37	20:37
GARE MARITIME	4:42	5:42	6:42	7:44	8:44	9:43	10:43	11:43	12:43	13:44	14:44	15:44	16:45	17:45	18:45	19:43	20:43
<b>Zone EMR</b>	<b>4:44</b>	<b>5:44</b>	<b>6:44</b>	<b>7:46</b>	<b>8:46</b>	<b>9:45</b>	<b>10:45</b>	<b>11:45</b>	<b>12:45</b>	<b>13:46</b>	<b>14:46</b>	<b>15:46</b>	<b>16:47</b>	<b>17:47</b>	<b>18:47</b>	<b>19:45</b>	<b>20:45</b>
COLLÈGE DIDEROT	4:48	5:48	6:48	7:51	8:51	9:50	10:50	11:50	12:50	13:51	14:51	15:51	16:52	17:52	18:51	19:49	20:49
<b>COLLIGNON</b>	<b>4:54</b>	<b>5:54</b>	<b>6:54</b>	<b>7:58</b>	<b>8:58</b>	<b>9:57</b>	<b>10:57</b>	<b>11:57</b>	<b>12:56</b>	<b>13:57</b>	<b>14:57</b>	<b>15:57</b>	<b>16:59</b>	<b>17:59</b>	<b>18:57</b>	<b>19:55</b>	<b>20:55</b>



Départ effectué par un taxi sans réservation

7

DIRECTION &gt; SCHUMAN-DELAVILLE

PÉRIODE | **TOUTE L'ANNÉE**

Du lundi au samedi

	5:02	6:02	7:02	8:02	9:02	10:02	11:02	12:01	13:02	14:02	15:02	16:02	17:02	18:02	19:02	20:02	21:02
<b>COLLIGNON</b>	5:02	6:02	7:02	8:02	9:02	10:02	11:02	12:01	13:02	14:02	15:02	16:02	17:02	18:02	19:02	20:02	21:02
COLLÈGE DIDEROT	5:07	6:07	7:07	8:09	9:08	10:08	11:08	12:08	13:08	14:09	15:09	16:09	17:09	18:09	19:08	20:08	21:08
<b>Zone EMR</b>	5:09	6:09	7:09	8:11	9:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:11	15:11	16:11	17:11	18:11	19:10	20:10	21:10
GARE MARITIME	5:13	6:13	7:13	8:15	9:14	10:14	11:14	12:14	13:14	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:14	20:14	21:14
GARE SNCF	5:19	6:19	7:19	8:23	9:21	10:21	11:21	12:22	13:21	14:22	15:22	16:22	17:23	18:23	19:21	20:21	21:21
<b>SCHUMAN-DELAVILLE</b>	5:23	6:23	7:23	8:28	9:25	10:25	11:25	12:27	13:25	14:26	15:26	16:26	17:28	18:28	19:25	20:25	21:25



Départ effectué par un taxi sans réservation

# POUR BIEN VOYAGER ENSEMBLE



Respecter **les règles sanitaires** en vigueur.



Se présenter à l'arrêt **au moins 5 minutes avant** le passage du véhicule et **faire un signe de la main** au conducteur afin qu'il s'arrête.



Afin de faciliter l'accès aux véhicules et la circulation à bord, **la montée se fait par les portes avant et la descente par les portes arrière.**



Pour voyager en règle, vous devez être muni d'un **titre de transport valide et validé** (voir encart ci-contre).



Pour la sécurité de tous, **se tenir aux barres dès la montée à bord**, et ce durant tout votre trajet.



Il est strictement **interdit de fumer et de vapoter** à bord des véhicules.



Pour le confort de tous, la musique s'écoute **avec un casque ou des écouteurs** dont le volume ne doit pas incommoder les autres voyageurs.



En cas de forte affluence, merci de **plier votre poussette.**



Par **courtoisie**, veuillez laisser la place aux personnes à mobilité réduite ou non-voyantes, aux personnes âgées, aux invalides de guerre et aux femmes enceintes ou aux personnes accompagnées d'enfants de moins de 4 ans.



Il est **interdit de parler au conducteur** lorsque le bus est en marche, sauf en cas d'urgence.



**Les trottinettes, skates ou patins à roulettes doivent être maintenus bloqués ou à la main**: ils ne doivent pas être utilisés dans les véhicules.



Pour le **confort de tous**, il est interdit de souiller, laisser des débris et de nuire à la propreté des véhicules.



Tout objet dangereux, encombrant (colis, objets excédant 1 mètre) ou inconfortable est **strictement interdit** à bord des véhicules.



**Les animaux sont interdits** à bord des véhicules, à l'exception des chiens d'aveugles et d'assistance aux personnes handicapées.



Si vous n'êtes pas en mesure de présenter votre titre valide et validé au vérificateur, vous êtes en infraction.

## Montant des procès-verbaux\*

- **Contraventions de 3<sup>ème</sup> classe** (défaut de titre ou de validation) : 60 € si règlement dans les 8 jours (80 € si vous réglez entre 8 et 30 jours, puis 110 € entre 31 et 60 jours). Au-delà de 2 mois, le recouvrement est effectué par le Trésor Public : le procès-verbal passe à 180 €.
- **Contraventions de 4<sup>ème</sup> classe** (comportement incorrect) : 150 €
- **Indulgence abonnement sur présentation du titre sous 8 jours** (2 fois/an max) : 5 €, sous réserve que l'abonnement ait été acheté avant la verbalisation.

## Comment régler votre procès-verbal ?

- **À l'agence de Mobilité Cap Cotentin**
- **Par courrier**: Transdev Cotentin 491 rue de la Chasse aux Loups 50 110 Cherbourg-en-Cotentin. En cas de règlement par chèque, merci de le libeller à l'ordre de Transdev Cotentin.

*\*Le détail des infractions et des montants des procès-verbaux est affiché dans les véhicules Cap Cotentin.*

UN RÉSEAU UNIQUE | DES MOBILITÉS MULTIPLES



**FAIRE  
TRAVAILLER  
SON RÉSEAU**



Photo © Aymeric Picot



**Covoiturage entre  
collègues, le partage  
économique et écologique**

UN RÉSEAU UNIQUE | DES MOBILITÉS MULTIPLES



**FAIRE  
TRAVAILLER  
SES MOLLETS**



Photo © Aymeric Picot



**De la voiture au vélo,  
il n'y a qu'un coup  
de pédale !**

# ÉTUDIANTS, BESOIN D'UN GARANT POUR LOUER VOTRE LOGEMENT ?



**AYEZ LE RÉFLEXE [VISALE.FR](https://www.visale.fr)**  
LA SOLUTION 100 % GRATUITE  
QUI VOUS OUVRE TOUTES  
LES PORTES !

les Crous

ActionLogement 

# Visale, la garantie qui facilite l'accès au logement des étudiants !

- Une solution Action Logement pour tous les étudiants
- Une caution 100 % gratuite en quelques clics
- Une couverture des impayés sur toute la durée du bail\*
- Une garantie étendue au bail mobilité
- Une solution recommandée et adoptée par tous les CROUS
- Et plus besoin de la caution de vos parents !

## VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC

**VISALE.**   
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



1 Je me connecte sur [visale.fr](https://www.visale.fr) pour effectuer ma demande de visa.



2 Je reçois mon visa 48h après vérification des équipes Action Logement.



3 Je rassure mon propriétaire en lui remettant mon visa certifié Action Logement.



4 Mon futur propriétaire se connecte sur [visale.fr](https://www.visale.fr) pour obtenir son contrat de cautionnement.



5 Je peux signer le bail avec mon propriétaire.

**CONNECTEZ-VOUS SUR  
[WWW.VISALE.FR](https://www.visale.fr)**



**+ LOKAVIZ**

Consultez gratuitement les nombreuses annonces de logements privés ou en résidences universitaires sur [www.lokaviz.fr](https://www.lokaviz.fr)

*\*Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé ou dans la limite de 9 mensualités pour un logement du parc social ou assimilé loué à un étudiant.  
Couverture des dégradations locatives dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits au bail pour les logements relevant du parc locatif privé.  
Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site [www.visale.fr](https://www.visale.fr) appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez [www.visale.fr](https://www.visale.fr).*